DNCA EUROSE ERE

FCPE NOURRICIER DE DNCA INVEST - EUROSE COMPARTIMENT DU FCPE DNCA ERE

Objectif de gestion

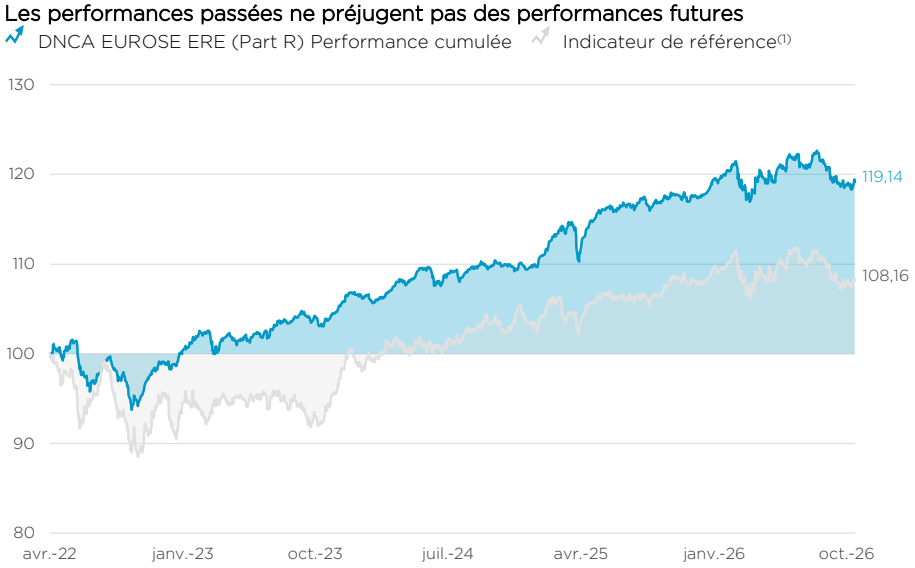
Un Compartiment de FCPE nourricier est un Fonds investi pour au moins 90 % dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. L'objectif de gestion du Compartiment est identique à celui de son maître DNCA Invest – Eurose (part I : LU0284394151), dont l'objectif est de surperformer l'indicateur de référence composite 20 % EURO STOXX 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis sur la période d'investissement recommandée (minimum 3 ans). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). La performance du Compartiment sera celle de son maître diminué de ses propres frais de gestion.
Pour atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement s'appuie sur une gestion discrétionnaire active.

Indicateurs financiers

Valeur liquidative (EUR)	119,14
Actif net (mEUR)	3
Nombre de lignes actions	62
Exposition action brute	24,3%
Exposition action nette	24,3%
Price to Earning Ratio 2027e	13,0x
Price to Book 2026	1,8x
VE/EBITDA 2027e	8,1x
DN/EBITDA 2026	1,3x
Rend. du free cash-flow 2027e	5,38%
Rend. du dividende 2026e	3,14%
Nombre d'émetteurs	221
Sensibilité brute	3,33
Sensibilité nette	4,68
Maturité moyenne (années)	3,89
Taux actuariel moyen	4,50%
Note moyenne	BBB

Performance base 100 (du 13/04/2022 au 30/10/2026)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



(1)20% EURO STOXX 50 + 80% FTSE MTS Global

Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Performances annualisées et volatilités (%)

	1 an	2 ans	3 ans	Depuis la création
Part R	+1,24	+4,20	+4,86	+3,92
Indicateur de référence	-0,23	+2,72	+5,27	+1,74
Part R - volatilité	4,51	4,06	3,63	3,92
Indicateur de référence - volatilité	5,92	5,29	5,27	6,39

Performances cumulées (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	2 ans	3 ans
Part R	+0,20	-1,59	+0,87	+1,24	+8,57	+15,31
Indicateur de référence	+0,42	-2,08	-0,17	-0,23	+5,51	+16,66

Performances calendaires (%)

	2025	2024	2023
Part R	+7,60	+2,88	+8,19
Indicateur de référence	+4,65	+3,76	+10,25

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Du risque le plus faible au risque le plus élevé

Indicateur de risque synthétique selon PRIIPS. 1 correspond au niveau le plus faible et 7 au niveau le plus élevé.

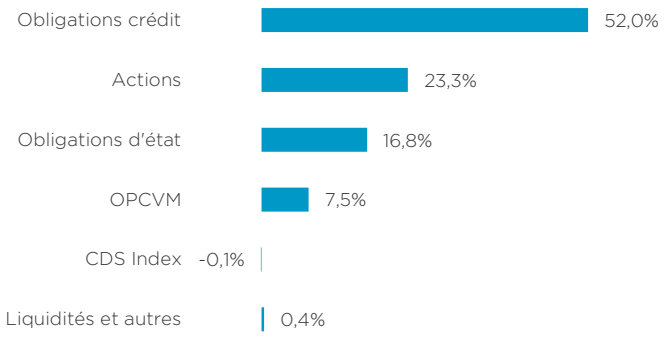
	1 an	3 ans	Depuis la création
Ratio de Sharpe	-0,18	0,59	0,39
Tracking Error	2,09%	3,35%	5,10%
Coef. corrélation	0,96	0,78	0,60
Ratio d'information	0,76	-0,12	0,43
Bêta	0,73	0,53	0,37

Principaux risques : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque actions, risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs, risque en perte de capital, risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés (tels que les contrats de différence et les swaps dynamiques de portefeuille), risque lié à l'investissement dans des produits dérivés, risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré, risque spécifique lié à l'ABS et au MBS, risque lié aux titres en difficultés, risques spécifiques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (« Cocos »), risque de change, risque ESG, risque de durabilité

DNCA EUROSE ERE

FCPE NOURRICIER DE DNCA INVEST - EUROSE COMPARTIMENT DU FCPE DNCA ERE

Répartition par classe d'actifs



Répartition sectorielle (ICB)

	Fonds	Indice
Obligations d'États	16,8%	51,0%
Banques	15,5%	17,1%
Biens et services industriels	11,0%	5,2%
Santé	5,4%	2,2%
Technologie	5,4%	3,9%
Automobiles et équipementiers	4,6%	1,4%
Bâtiment et matériaux de	4,4%	0,8%
Immobilier	4,0%	1,0%
Télécommunications	3,6%	1,6%
Services aux collectivités	3,5%	3,3%
Énergie	3,2%	2,3%
Produits et services de	2,4%	1,7%
Chimie	2,1%	1,1%
Voyages et loisirs	2,1%	0,3%
Services financiers	2,1%	2,1%
Médias	1,7%	0,2%
Assurance	1,2%	2,2%
Distribution	1,0%	0,4%
Agroalimentaire, boisson et tabac	1,0%	1,5%
Ressources de base	1,0%	0,2%
Magasins de soin personnel, de	0,4%	0,4%
OPCVM	7,5%	N/A
Liquidités et autres	0,4%	N/A

Répartition géographique

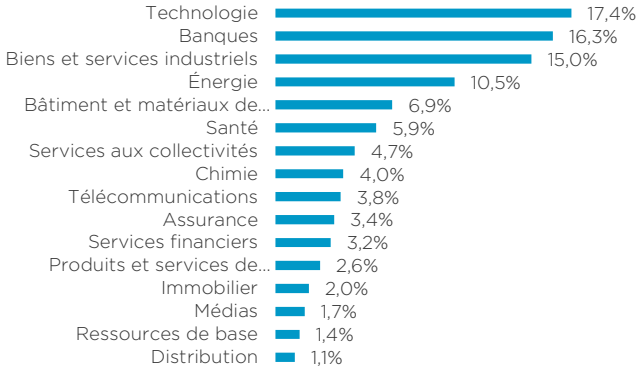
	Fonds	Indice
France	26,6%	23,1%
Espagne	13,3%	9,3%
Italie	12,2%	11,9%
Allemagne	9,0%	21,4%
Pays-Bas	6,1%	6,4%
Etats-Unis	4,6%	3,2%
Belgique	2,5%	3,2%
Royaume-Uni	2,1%	1,8%
Suisse	1,7%	0,6%
Danemark	1,2%	0,6%
Suède	1,2%	1,1%
Autriche	0,8%	2,0%
Irlande	0,8%	0,7%
République Tchèque	0,8%	0,1%
Luxembourg	0,8%	0,3%
Finlande	0,6%	1,5%
Grèce	0,6%	0,5%
Israël	0,6%	0,1%
Australie	0,4%	0,6%
Japon	0,2%	0,5%
Slovénie	0,1%	0,2%
Croatie	0,1%	0,2%
Pologne	0,1%	0,3%
Autres pays	-	4,7%
OPCVM	7,5%	N/A
Liquidités et autres	0,4%	N/A

Portefeuille actions (23,1%)

Principales positions

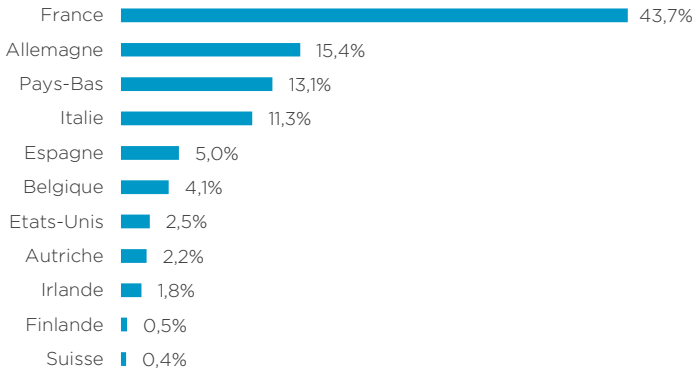
	Poids
ASML HOLDING NV	1,72%
TOTALENERGIES SE	1,17%
BNP PARIBAS	0,99%
AIR LIQUIDE SA	0,92%
INTESA SANPAOLO	0,88%

Répartition sectorielle (ICB)



Poche action (base 100)

Répartition géographique



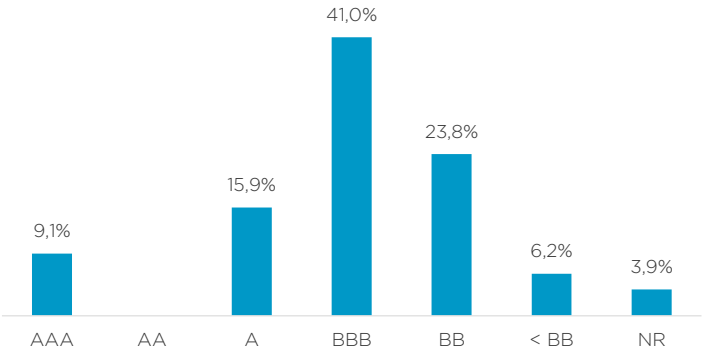
Poche action (base 100)

Portefeuille obligataire (68,0%)

Principales positions

	Poids
European Union 1% 2032	2,33%
EU 2 1/2 12/04/31	2,28%
SPGB 3.45 10/31/34	2,22%
EU 3 1/8 12/04/30	1,61%
SPGB 2.55 10/31/32	1,57%

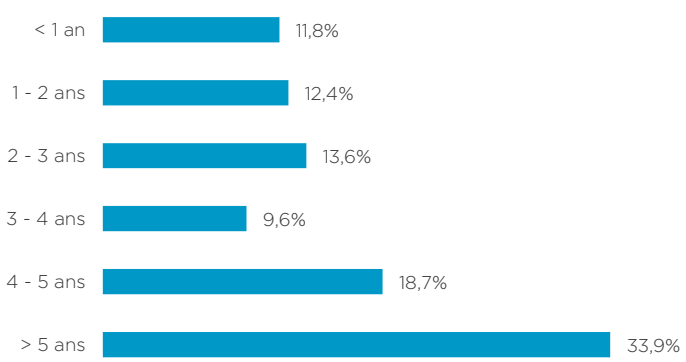
Répartition par notation



Poche obligataire (base 100)

Ces données sont fournies à titre indicatif. La société de gestion ne recourt pas systématiquement et mécaniquement à des notations émises par des agences de notation et procède à sa propre analyse crédit.

Répartition par maturité



Poche obligataire (base 100)

Commentaire de gestion

Le mois d'octobre est dominé par une dégradation du sentiment, alimentée par trois foyers d'inquiétudes : la situation au Moyen-Orient, le financement de l'intelligence artificielle et la situation budgétaire française. Malgré la progression des prix de l'énergie, les banquiers centraux temporisent et les taux baissent dans un mouvement de recherche d'actifs refuges. Ce mouvement n'inclut pas la France qui pâtit des incertitudes entourant la trajectoire des finances publiques : le rendement à dix ans dépasse 5 %, et l'écart avec l'Allemagne s'accroit de 40bp, terminant le mois autour de 170bp. Les spreads de crédit progressent et surpassent les précédents points hauts de mars. Les inquiétudes sur la soutenabilité des dépenses d'investissements technologiques pèsent sur les acteurs les plus endettés. L'EURO STOXX 50 NR affiche une performance de -2,1% sur le mois et +8,0% depuis le début d'année. Le crédit investment grade progresse sous l'impulsion des taux mais reste dans le rouge depuis le début d'année (-0,5%) ; le haut rendement, plus impacté par la dégradation des spreads, perd plus de 1% sur le mois et affiche -0,9 % depuis le début d'année.

DNCA Eurose ERE progresse de 0,2% sur le mois, portant sa performance depuis le début d'année à 0,87%.

Malgré une contribution des actions négative sur le mois avec le recul du secteur des semi-conducteurs et des banques, la performance des actions est supérieure à l'EURO STOXX 50 avec notamment le rebond des secteurs de la santé (EssilorLuxottica, Sanofi et UCB), des logiciels et de la transformation numérique (Nemetschek, Reply, SAP) ainsi que la poursuite de la performance des pétrolières intégrées (Eni et TotalEnergies). Au cours du mois, le fonds initie deux nouvelles positions avec Ferrovial (société espagnole d'infrastructures spécialisée dans la construction et l'exploitation d'autoroutes payantes et d'aéroports) et Schneider Electric (leader mondial de la gestion de l'énergie et de l'automatisation industrielle). Le fonds se renforce également sur le secteur des technologies (ASML, Nokia, Soitec et SpaceX) ; ainsi que sur Argenx, Eni, Heijmans, Kingspan et UniCredit. A l'inverse le fonds s'allège de nouveau sur les valeurs françaises Air Liquide, BNP Paribas, Bouygues, Coface, Dassault Aviation, Edenred, Publicis, Saint-Gobain, Scor, Société Générale, Thales et TotalEnergies ; ainsi que sur BESI, Colonial et Indra Group sur les valeurs internationales. Deutsche Telekom et Inpost sortent de la sélection. A fin octobre, l'exposition nette du fonds aux actions est de 23,3% (hors portage).

Sur des niveaux de valorisation plus attractifs, plusieurs obligations convertibles sont renforcées (LEG, Vonovia), et Aixtron est réintroduit en portefeuille ; l'exposition à la classe d'actifs atteint plus de 5%.

Au sein du portefeuille obligataire, l'écartement des spreads est mis à profits : nous réallouons une partie des investissements peu risqués, accumulés depuis plusieurs mois vers des émetteurs à plus haut rendement. Ainsi, les obligations d'Etat italien non indexées à l'inflation sont soldées, tout comme de multiples émetteurs très bien notés. Les achats se portent sur des émetteurs à forte conviction pour lesquels les rendements atteints ne peuvent plus être ignorés.

Sur le marché primaire, le contexte moins complaisant nous permet de capter des primes d'émission historiquement élevées, sur les sociétés Inpost, DFMG, Paprec, Orano, Pernod Ricard (hybride), Contitech et Saur. L'exposition aux sociétés financières françaises, les plus sensibles aux sujets politiques et budgétaires, continue d'être réduite. Nous restons à l'écart de toute exposition à la dette d'Etat française. La duration du portefeuille reste stable à 4,7.

Dans ce contexte, nous maintenons une allocation équilibrée et une exposition mesurée au risque de taux, tout en préservant une forte flexibilité afin de continuer à saisir les opportunités. Grâce à la hausse des taux de marché et à notre gestion active, le rendement du portefeuille obligataire atteint un niveau historiquement élevé, à 4.5 %.

Achevé de rédiger le 13/11/2026.


Romain Grandis, CFA


Damien Lanternier, CFA


Adrien Le Clainche


Nicolas Coulon

Informations administratives

Nom : DNCA Eurose Ere
Code ISIN (Part R (EUR)) : FR0014007GR0
Politique de distribution : capitalisation
Classification SFDR : Art.8
Date de création : 13/04/2022
Horizon d'investissement : Minimum 3 ans
Devise : Euro
Minimum d'investissement : Aucun
Pays de domiciliation du fonds : France
Forme juridique : FCPE
Type de fonds : FIA
Indicateur de référence : 20% EURO STOXX 50 + 80% FTSE MTS Global
Fréquence de calcul des VL : Quotidienne
Société de gestion : DNCA Finance
Pays de domiciliation de la société de gestion : France
Dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)
Cut off : 12 h 30, heure de Paris
Règlement / Livraison : T+1

Equipe de gestion :
Romain GRANDIS, CFA
Damien LANTERNIER, CFA
Adrien LE CLAINCHE
Nicolas COULON

Éligible à l'assurance vie : Oui
Éligible au PEA : Non

Frais

Coûts d'entrée : 2% max
Coûts de sortie : -
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 2,16%
Coûts de transaction : -
Commissions liées aux résultats : Aucune.

Glossaire

Bêta. Le bêta d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché. En calculant le bêta d'un portefeuille, on mesure sa corrélation avec le marché (l'indice de référence utilisé) et donc de son exposition au risque de marché. Plus la valeur absolue du bêta du portefeuille est faible, moins il est exposé aux fluctuations du marché, et inversement.
Cash flow. Le cash flow représente l'ensemble des flux de liquidités générés par les activités d'une société. Pour les analystes et les créanciers, il constitue un bon moyen d'appréhender la solvabilité et la pérennité d'une entreprise. C'est également un indicateur permettant de connaître l'aptitude de l'entreprise à financer ses investissements à partir de son exploitation ou encore sa capacité à distribuer des dividendes à ses actionnaires.
Coefficient de corrélation. Le coefficient de corrélation est une mesure de la corrélation. Il permet de déterminer le lien entre deux actifs sur une période donnée. Un coefficient positif signifie que les deux actifs évoluent dans le même sens. A l'inverse, un coefficient négatif signifie que les actifs évoluent dans le sens opposé. La corrélation ou la décorrélation peut être plus ou moins forte et varie entre -1 et 1.
Rend. du dividende. Le rendement d'une action est le rapport dividende / cours de l'action.
DN/EBITDA (Dette Nette / EBITDA). Le rapport dette nette / excédent brut d'exploitation. Il permet d'estimer le levier financier d'une société.
EV (Enterprise Value - Valeur d'entreprise). La valeur de l'entreprise ou valeur de l'actif économique, correspond à la valeur de marché de l'outil industriel et commercial. Elle est égale à la somme de la valeur de marché des capitaux propres (capitalisation boursière si l'entreprise est cotée) et de la valeur de marché de l'endettement net.
Maturité. La maturité ou échéance d'un instrument financier (options, warrants, emprunts, obligations…) correspond à sa date d'échéance, c'est-à-dire la date de fin de sa durée de vie.
Note moyenne. La note moyenne correspond à la qualité de crédit moyenne des émetteurs ou des titres détenus en portefeuille, calculée à partir des notations attribuées par les principales agences de notation financière. Elle est obtenue en convertissant les notations en une échelle numérique, puis en calculant une moyenne pondérée selon le poids de chaque titre dans le portefeuille. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau global de risque de crédit du portefeuille.
P/B. Le Price to Book Ratio correspond au coefficient mesurant le rapport entre la valeur du marché des capitaux propres (la capitalisation boursière) et leur valeur comptable. Il permet de comparer la valorisation d'une société par le marché à sa valorisation comptable.
P/CF (Price/Cash Flow). Ratio financier calculé en divisant le cours de l'action par le cash flow par action.
PER (Price Earnings Ratio). Un ratio boursier qui met en relation le cours d'une action divisé par le bénéfice net par action (BNPA). Le calcul du PER permet de savoir combien de fois se paie le bénéfice par action pour acheter l'action.
Ratio de Sharpe. Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au Taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.
Sensibilité. La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.
Taux actuariel moyen. Le taux actuariel moyen correspond au rendement annuel moyen attendu des obligations détenues en portefeuille, en tenant compte à la fois des coupons perçus et de la différence entre le prix d'achat et le montant remboursé à l'échéance. Il est calculé sur la base du rendement actuariel de chaque titre, pondéré par son poids dans le portefeuille. Cet indicateur fournit une estimation du rendement théorique du portefeuille obligataire, sous réserve de la conservation des titres jusqu'à leur échéance et en l'absence de défaut des émetteurs.
Tracking Error. Mesure de l'écart type de la différence de rentabilité (différence de performances) de l'OPCVM et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus l'OPCVM a une performance moyenne proche de son indice de référence.
Volatilité. Mesure des fluctuations de valeur d'un actif autour de sa valeur moyenne. Elle se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. La volatilité constitue un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le Prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires de l'OPC sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des OPC comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les OPC présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

DNCA EUROSE ERE, Fonds Commun de Placement d'Entreprise de droit français domicilié au 19 place Vendôme 75001 Paris conforme à la Directive 2009/65/CE.

DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com

Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France). En cas de désaccord persistant, vous pouvez avoir accès à la médiation. La liste des organismes de résolution extrajudiciaire des litiges ainsi que leurs coordonnées en fonction de votre pays et/ou de celui du prestataire concerné est librement consultable en suivant le lien https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net/members-fin-net-country_fr.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible en français au lien suivant : https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires

Cet produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Nous vous précisions que la décision d'investir dans le Fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de celui-ci ainsi que l'ensemble de ses objectifs tels que décrits dans le prospectus.

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.

Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.